

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 17 MAI 2010, À 19 h 30, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

SONT PRÉSENTS :

Mme	Christine Brisson	Mairesse
MM.	Alain Larouche	Conseiller
	Richard Bélanger	Conseiller
Mme	Denise Arsenault	Conseillère
M.	André Veillette	Conseiller
Mmes	Léa Thibault	Conseillère
	Reina Savoie-Jourdain	Conseillère
M.	Régis Deschênes	Conseiller

SONT ABSENTS :

Mme	Carole Deschênes	Conseillère
M.	François Désy	Directeur général

EST AUSSI PRÉSENT :

M.	François Corriveau	Greffier
----	--------------------	----------

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse, madame Christine Brisson, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 32.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 2010-132

Madame la conseillère Léa Thibault propose, appuyée par madame la conseillère Denise Arsenault d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2010

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2010, à 19 h 30, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes.

Rés. 2010-133

Monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par monsieur le conseiller Alain Larouche d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 19 avril 2010, à 19 h 30, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général du 26 avril 2010

4.1.1 Ouverture d'un poste de technicienne ou technicien juridique au Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale

Rés. 2010-134 Pour faire suite au rapport du directeur des ressources humaines portant le numéro PE2010-10, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain de procéder à l'ouverture d'un poste de technicienne ou technicien juridique au Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 Rapports périodiques des revenus et dépenses au 31 mars 2010

Rés. 2010-135 Pour faire suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2010-04, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain d'accepter pour dépôt les rapports périodiques des revenus et dépenses au 31 mars 2010 de la Municipalité préparés par le Service de la trésorerie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3 Situation financière au 31 mars 2010

Rés. 2010-136 Pour faire suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2010-05, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain d'accepter pour dépôt le document sur la situation financière de la Municipalité au 31 mars 2010 préparé par le Service de la trésorerie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.4 Listes de comptes 2010-12 et 2010-13

Rés. 2010-137 Monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes portant les numéros 2010-12 et 2010-13, datées respectivement des 13 et 20 avril 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.5 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Amélioration des sentiers nos 1, 6 et 7 par le Club Les sentiers de la rivière Amédée

Rés. 2010-138 Pour faire suite au rapport du directeur des loisirs, sports et vie communautaire portant le numéro LO2010-12, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain que la Ville de Baie-Comeau accepte d'agir comme promoteur du projet du Club Les sentiers de la rivière Amédée concernant l'amélioration des sentiers nos 1, 6 et 7 pour le ski de fond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.6 Aménagement d'une surface sportive synthétique à la polyvalente des Baies – Honoraires professionnels en architecture du paysage / plans et devis

Rés. 2010-139 Pour faire suite au rapport du directeur des services publics, infrastructures et planification portant le numéro SP2010-14, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain de retenir les services de DSSS (Design et solutions pour surfaces sportives ltée) pour la somme de 20 000 \$ plus les taxes applicables, et ce, pour l'élaboration des plans

et devis. Les sommes nécessaires à la réalisation de cet ouvrage seront imputées au futur règlement d'emprunt relatif à l'aménagement d'une surface sportive synthétique à la polyvalente des Baies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.7 Entente de partage des coûts entre la Ville de Baie-Comeau et Telus – Réfection du boulevard La Salle, phase 3

Rés. 2010-140

Pour faire suite au rapport du directeur des services publics, infrastructures et planification portant le numéro SP2010-15, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain d'autoriser le directeur des services publics, infrastructures et planification à signer une entente avec la compagnie Telus pour la réfection du boulevard La Salle relativement à l'enfouissement du réseau de communication et au déplacement des infrastructures souterraines de télécommunications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général du 3 mai 2010

4.2.1 Autorisation de signature – Projet de mise aux normes des installations de production d'eau potable

Rés. 2010-141

Pour faire suite au rapport du directeur des services publics, infrastructures et planification portant le numéro SP2010-18, madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée par madame la conseillère Léa Thibault d'autoriser monsieur André Pratte, directeur des services publics, infrastructures et planification, à signer, pour et au nom de la Ville de Baie-Comeau, tout document nécessaire à l'acquisition de terrains et de servitudes dans le cadre du projet de mise aux normes des installations de production d'eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.2 Appropriation au fonds d'autoassurance

Rés. 2010-142

Pour faire suite au rapport du greffier portant le numéro GC2010-16, madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée par madame la conseillère Léa Thibault que la Ville de Baie-Comeau puise, à même son fonds d'autoassurance créé par le Règlement 2004-667, la somme de 280 000 \$ correspondant aux indemnités que la Municipalité a dû payer en matière de responsabilité civile à différents créanciers au cours de l'année 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.3 Liste de comptes 2010-14

Rés. 2010-143

Madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée par madame la conseillère Léa Thibault d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur la liste portant le numéro 2010-14, datée du 28 avril 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.4 Correspondance : Information au conseil

Rés. 2010-144

Madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée par madame la conseillère Léa Thibault d'accepter pour dépôt la correspondance soumise lors du comité général du 3 mai 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Comité général du 10 mai 2010

4.3.1 Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine – Demande de subvention

Rés. 2010-145

Pour faire suite au rapport du directeur des arts et de la culture par intérim portant le numéro AC2010-03, monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par monsieur le conseiller André Veillette d'autoriser monsieur Yvon Grondin, superviseur en arts et culture, à présenter, à titre de responsable de la bibliothèque municipale Alice-Lane, une demande de subvention au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, et ce, dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ». Il est de plus autorisé à signer les documents contractuels nécessaires à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.2 33-43, avenue Le Gardeur / Vente par greffier du 19 juin 2009 – Autorisation de signature

Rés. 2010-146

Pour faire suite au rapport du greffier portant le numéro GC2010-17, monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par monsieur le conseiller André Veillette d'autoriser le greffier de la Municipalité à signer, pour et au nom de la Ville de Baie-Comeau, l'acte notarié et les documents prévus en vertu des articles 525 et suivants de la Loi sur les cités et villes, et ce, relativement à l'immeuble adjudgé suite à la vente pour non-paiement de taxes tenue le 19 juin 2009, le tout aux frais de l'adjudicataire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.3 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 avril 2010

Rés. 2010-147

Pour faire suite au rapport du directeur de l'urbanisme portant le numéro URB2010-15, monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par monsieur le conseiller André Veillette d'accepter pour dépôt le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme suite à la réunion de ce comité tenue le 28 avril 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.4 Rapport mensuel – Approbation d'une dépense de plus de 10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ – Service des ressources humaines

Rés. 2010-148

Pour faire suite au rapport du directeur des ressources humaines portant le numéro PE2010-11, monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par monsieur le conseiller André Veillette d'accepter pour dépôt le rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ du Service des ressources humaines pour le mois de mars 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.5 Utilisation des sommes versées au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

Rés. 2010-149

Pour faire suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2010-06, monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par monsieur le conseiller André Veillette de puiser la somme de 176 316,33 \$, provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (Règlement 2008-756), et ce, afin de l'affecter à la phase II des travaux exécutés sur le boulevard La Salle en 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.6 Listes de comptes 2009-53 et 2010-15

Rés. 2010-150

Monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par monsieur le conseiller André Veillette d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes portant les numéros 2009-53 et 2010-15, datées respectivement des 5 et 4 mai 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Comité général du 17 mai 2010

4.4.1 Demande d'exemption de taxes – Corporation plein air Manicouagan

Rés. 2010-151

Pour faire suite au rapport du greffier portant le numéro GC2010-18, monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault que la Municipalité signifie à la Commission municipale du Québec qu'elle s'en remet à son évaluation pour statuer sur la recevabilité de la demande d'exemption de la taxe foncière déposée par la Corporation plein air Manicouagan, afin que l'organisme démontre à l'audience que l'activité exercée dans l'immeuble situé au 3, avenue Denonville respecte les conditions prévues par la Loi sur la fiscalité municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.2 Protocole d'entente – Aménagement d'une surface sportive synthétique à la polyvalente des Baies

Rés. 2010-152

Pour faire suite au rapport du greffier portant le numéro GC2010-19, monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault que la Municipalité autorise la mairesse à signer le protocole d'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures de loisirs, et ce, pour le projet d'aménagement d'une surface sportive synthétique à la polyvalente des Baies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.3 Protocole d'entente – Aide financière dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada-Québec pour le projet de réaménagement de l'ancienne église Saint-Sacrement et du presbytère

Considérant que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a accordé à la Ville de Baie-Comeau une aide financière dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada-Québec pour le réaménagement de l'ancienne église Saint-Sacrement et du presbytère;

Considérant le dépôt de ce protocole qui a pour objet d'établir les obligations du ministre et du bénéficiaire relativement au versement de l'aide financière accordée;

Considérant que ce protocole contient des clauses conformes à ce type de document;

Considérant que le directeur des services publics, infrastructures et planification a pris connaissance du protocole et qu'il s'en déclare satisfait;

Rés. 2010-153

En conséquence, monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault d'autoriser la mairesse, madame Christine Brisson, à signer le protocole d'entente à intervenir avec le ministre des

Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.3 du Fonds Chantiers Canada-Québec pour le projet de centre communautaire et sportif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.4 Cession de rang hypothécaire par la Ville de Baie-Comeau à Caisse Desjardins du Centre de la Nouvelle-Beauce – Lot 4 459 056 – Cadastre du Québec

Considérant que la Ville de Baie-Comeau a vendu à Château Manic S.E.C., aux termes d'un acte reçu devant M^e André Poirier, notaire, le 26 février 2010, publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Saguenay sous le numéro 16 965 408, le lot 4 459 056 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Saguenay;

Considérant qu'aux termes dudit acte, une hypothèque est créée en faveur de la Ville de Baie-Comeau pour garantir le solde de prix de vente, laquelle est publiée sous le numéro 16 965 408;

Considérant qu'au paragraphe « Cession de rang » contenu audit acte de vente, la Ville s'est engagée à céder rang en faveur du créancier qui financera la construction de la résidence, et ce, à demande;

Considérant que Château Manic S.E.C. a hypothéqué en faveur de Caisse Desjardins du Centre de la Nouvelle-Beauce le lot 4 459 056 du cadastre du Québec aux termes des actes suivants :

- Hypothèque au montant de 14 683 800 \$ par Château Manic S.E.C. publiée au registre foncier de la circonscription foncière de Saguenay le 21 avril 2010 sous le numéro 17 093 027;
- Hypothèque au montant de 1 286 250 \$ par Château Manic S.E.C. publiée au registre foncier de la circonscription foncière de Saguenay le 21 avril 2010 sous le numéro 17 094 300;

Considérant que la Ville de Baie-Comeau a pris connaissance des actes publiés au registre foncier de Saguenay sous les numéros 17 093 027 et 17 094 300;

Considérant que la Ville de Baie-Comeau a pris connaissance du projet d'acte de cession de rang d'hypothèque et de tout autre droit, et ce, pour la somme de 15 970 050 \$ plus tous intérêts, frais et accessoires soumis par M^e André Poirier, notaire;

Rés. 2010-154

En conséquence, monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault d'accorder expressément à Caisse Desjardins du Centre de la Nouvelle-Beauce cession de rang d'hypothèque et de tout autre droit, tant dans l'ordre de colocation du prix de l'immeuble ou de l'indemnité de l'assurance incendie qu'à l'égard de l'exercice du droit de devenir propriétaire dudit immeuble en vertu d'une clause résolutoire, tout comme si les droits résultant des actes d'hypothèque publiés au Bureau de la publicité de la circonscription foncière de Saguenay sous les numéros 17 093 027 et 17 094 300 avaient été inscrits avant ceux du cédant et publiés au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Saguenay sous le numéro 16 965 408. Il est de plus résolu d'autoriser la mairesse et le greffier à signer l'acte de cession de rang d'hypothèque tel que soumis par M^e André Poirier, notaire, et de lui transmettre copie de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.5 Renouvellement du portefeuille d'assurance – 1^{er} mai 2010 au 1^{er} mai 2011

Rés. 2010-155

Pour faire suite au rapport du greffier portant le numéro GC2010-21, monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault que la Ville de Baie-Comeau donne suite aux recommandations de la firme Optimum Actuaire & Conseillers inc. concernant le renouvellement d'assurance de dommages pour la période du 1^{er} mai 2010 au 1^{er} mai 2011 et, en conséquence, que les courtiers et assureurs suivants soient retenus suite audit processus d'appel d'offres, et ce, pour les montants suivants :

Garantie d'assurance	Soumissionnaire retenu	Assureur	Prime (taxe incluse)
Dommages aux biens	Lemieux Ryan & Associés inc.	Aviva Scottish & York	98 413,92 \$
Bris des équipements	Lemieux Ryan & Associés inc.	Aviva Scottish & York	10 229,65 \$
Délits	Lemieux Ryan & Associés inc.	St-Paul Travelers	2 436,15 \$
Responsabilité excédentaire	BFL Canada risques et assurances inc.	Lloyd's de Londres	32 825,35 \$
Responsabilité d'administration municipale	Lemieux Ryan & Associés inc.	Lloyd's de Londres	17 440,00 \$
Automobile des propriétaires	Lemieux Ryan & Associés inc.	Aviva Scottish & York	23 195,55 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.6 Modification aux règlements généraux de la SDC centre-ville du Plateau

Rés. 2010-156

Pour faire suite au rapport du greffier portant le numéro GC2010-23, monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault que la Ville de Baie-Comeau signifie à la SDC centre-ville du Plateau qu'elle approuve le Règlement 2010-01 modifiant leurs règlements généraux, adopté lors de leur assemblée générale annuelle tenue le 20 avril 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.7 Entente de développement culturel

Rés. 2010-157

Pour faire suite au rapport du directeur des arts et de la culture par intérim portant le numéro AC2010-04, monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault que la Ville de Baie-Comeau autorise la mairesse, madame Christine Brisson, à signer l'entente de développement culturel, volet 1, à intervenir avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF). De plus, la Municipalité injectera la somme de 30 000 \$ pour chacune des années de l'entente, soit 2010, 2011 et 2012, pour un montant total de 90 000 \$. Madame Louise Baron, superviseure aux arts et à la culture, est mandatée pour en assurer la gestion et participer au comité de suivi de cette entente de développement culturel. Madame la conseillère Denise Arsenault, à titre d'élue, est également nommée pour représenter la Municipalité sur ledit comité de suivi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.8 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Reboisement au Club de golf de Baie-Comeau inc.

Rés. 2010-158

Pour faire suite au rapport du directeur des loisirs, sports et vie communautaire portant le numéro LO2010-15, monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault que la Ville de Baie-Comeau accepte d'agir comme promoteur du projet du Club de golf de Baie-Comeau inc., et ce, afin de réaliser le reboisement du terrain dudit Club.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.9 Rapports mensuels – Approbation d’une dépense de plus de 10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ – Services publics, infrastructures et planification

Rés. 2010-159 Pour faire suite au rapport du directeur des services publics, infrastructures et planification portant le numéro SP2010-20, monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault d’accepter pour dépôt les rapports de dépenses de plus de 10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ des Services publics, infrastructures et planification pour les mois de février et mars 2010.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

4.4.10 Liste de comptes 2010-16

Rés. 2010-160 Monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault d’approuver le paiement des comptes mentionnés sur la liste portant le numéro 2010-16, datée du 11 mai 2010.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

4.4.11 Correspondance : Information au conseil

Rés. 2010-161 Monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault d’accepter pour dépôt la correspondance soumise lors du comité général du 17 mai 2010.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

5.1 Pétition – Parc Parent

Une pétition de 90 signataires, présentée par monsieur Gilles Massé, résident du parc Parent, est déposée au conseil. Cette pétition demande que la Municipalité procède à l’asphaltage de toutes les entrées du parc Parent.

Conformément au Règlement sur la régie interne et les règles administratives, cette pétition est référée pour étude lors d’un prochain comité général du conseil municipal.

5.2 Dérogations mineures

5.2.1 1000, boulevard René-Bélanger

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, la mairesse demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation mineure visant la résidence du 1000, boulevard René-Bélanger.

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire de la résidence du 1000, boulevard René-Bélanger;

Considérant l’avis du comité consultatif d’urbanisme;

Rés. 2010-162 **En conséquence**, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault de refuser la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l’implantation de la remise située en cour arrière de la résidence sise au 1000, boulevard René-Bélanger.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

5.2.2 693, rue de la Falaise

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, la mairesse demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation mineure visant la résidence du 693, rue de la Falaise.

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire de la résidence du 693, rue de la Falaise;

Considérant l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2010-163

En conséquence, madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes d'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation du garage attenant à la résidence située au 693, rue de la Falaise. Ainsi, ledit garage attenant possède une marge latérale de 0,5 mètre alors que la réglementation municipale actuelle prévoit un minimum de 0,9 mètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Rapport financier et rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2009

Rés. 2010-164

Monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par monsieur le conseiller Régis Deschênes d'accepter pour dépôt le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2009 de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Nomination d'un maire suppléant

Rés. 2010-165

Madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain propose, appuyée par monsieur le conseiller André Veillette de prolonger le mandat de monsieur le conseiller Alain Larouche, à titre de maire suppléant, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Autorisation d'avance – Hockey junior Baie-Comeau

Rés. 2010-166

Pour faire suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2010-08, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par madame la conseillère Denise Arsenault d'autoriser la trésorière à verser des avances à Hockey junior Baie-Comeau jusqu'à la hauteur de 200 000 \$, et ce, pour la saison 2010-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

7.1 Urbanisme – Adoption d'un second projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Rés. 2010-167

Madame la conseillère Léa Thibault propose, appuyée par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain d'adopter en second projet de règlement une modification au Règlement 2003-644 concernant le zonage, et ce, conformément au projet déposé à la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. AVIS DE MOTION

8.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Monsieur le conseiller Alain Larouche renouvelle l'avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera déposé pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage. De plus, il demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

À 20 h 8, monsieur Jean-Paul Montigny questionne le conseil relativement à l'annonce de la fermeture de l'église Sainte-Amélie. Il désire savoir ce que la Municipalité entend faire suite au dépôt de la pétition qui lui fut présentée à ce sujet le 15 février 2010.

La mairesse, madame Christine Brisson, mentionne que la Municipalité est en attente d'une proposition émanant du milieu. De plus, elle précise qu'elle fera procéder aux vérifications requises pour savoir s'il est vrai que l'église est aussi fermée au tourisme.

À 20 h 17, monsieur Wilbrod Paquet intervient sur le même sujet et demande que la Ville de Baie-Comeau adresse une résolution à l'évêque lui demandant de revenir sur sa décision à l'effet d'autoriser la fermeture de l'église Sainte-Amélie, et ce, considérant l'importance de ce monument historique dans le cœur des Baie-Comois et Baie-Comoises.

À 21 h 21, monsieur Simon Ruelland, quant à lui, intervient et demande que si l'église devait ne pas être rouverte au culte, ce bâtiment devienne taxable.

10. FERMETURE DE LA SÉANCE

Rés. 2010-168

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par madame la conseillère Denise Arsenault que la présente séance soit et est levée. Il est 20 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CHRISTINE BRISSON,
MAIRESSE**

**FRANÇOIS CORRIVEAU,
GREFFIER**